Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260309-2026_03_09_41-DE

CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 9 mars 2026

N° 2026/03/09/41

Nombre de conseillers en exercice : **33**
Nombre de présents **: 30**
Nombre de votants : **32**

Date de convocation :
24 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

Présents :	Yves RENAULT	Philippe LANGLOIS	Catherine TAUPIN
Denis GATEL	Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Anne-Marie ECHELARD
Jean-Pierre PETERMANN	Tiphany LANGOUMOIS	Pascal GUISSET	Chantal LOUIS
Claudine DESMET	Françoise GATEL	Christian NIEL	Chrystelle HERNANDEZ
Véronique BESNARD	Bertrand TANGUILLE	Laurence SAVATTE	Hervé DIOT
Bruno VETTIER	Séverine MAYEUX	Arnaud BOMPOIL	Ludovic LONCLE
Stéphanie DOUESSIN	Olivier BODIN	Schirel LEMONNE	Emeline HENON
Arnaud RADDE	Nadine CHALVET	Laurent CHAUSSERAY	

Absents :	
Vincent BOUTEMY	Marie AGEZ donne pouvoir à Claudine DESMET
Gilles SEILLIER donne pouvoir à Tiphany LANGOUMOIS	

Secrétaire de séance désignée : Madame Catherine TAUPIN

Objet : Demande de fonds de concours thématique 2026

Rapporteur : Tiphany LANGOUMOIS

En application des principes de spécialité et d'exclusivité qui régissent l'intercommunalité, le transfert d'une compétence à un EPCI entraîne le dessaisissement des communes membres dans le champ des compétences transférées. Ces principes impliquent par conséquent que le budget des communes membres ne puisse prendre à sa charge des dépenses afférentes au champ de compétences exercées par l'EPCI.

Toutefois, l'article L.5214-16 du CGCT prévoit une dérogation aux principes évoqués ci-dessus à savoir la pratique des fonds de concours. Cet article prévoit qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et les communes membres après accord du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Pour 2026, dans le cadre de son programme d'investissement, la commune de Châteaugiron souhaite réaliser plusieurs projets éligibles aux fonds de concours définis par la communauté de communes du Pays de Châteaugiron financés à hauteur de 20% du montant HT des dépenses de l'opération, plus une majoration de 10 % pour la rénovation énergétique des bâtiments existants ou pour leur reconstruction. Pour les BAV, une subvention de 1 500 € est proposée par bac.

Le montant du fonds de concours sera calculé en fonction du montant inscrit au marché signé, qui doit être au minimum de 10 000 € HT pour les communes de plus de 1 500 habitants. Le versement s'effectuera en trois fois après la signature du marché et après délibération des communes (30% à la signature du marché, 30 % durant la phase des travaux et le solde à la fin des travaux).

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260309-2026_03_09_41-DE

Les projets présentés au titre des fonds de concours thématiques 2026 sont :

Projets		€. HT	Participation (20%)
Equipements sportifs et loisirs: construction, rénovation et extension		**136 100,00 €**	**27 220,00 €**
Vestiaires foot	Châteaugiron - Réfection peinture des façades du bâtiment 1	15 000,00 €	3 000,00 €
Vestiaires foot	Châteaugiron - Réfection couverture du bâtiment 1	56 600,00 €	11 320,00 €
Stade	Stade de Châteaugiron - installation pares-ballons	17 000,00 €	3 400,00 €
Aire de jeux	Saint-Aubin - Instalaltion d'une tyrolienne	11 600,00 €	2 320,00 €
Boulodrome	Réfection des terrains	35 900,00 €	7 180,00 €
Restaurations et extensions d'équipements patrimoniaux, culturels, cultuels et touristiques		**345 150,00 €**	**69 030,00 €**
Château-Mairie	Remplacement de menuiseries exétrieures	48 300,00 €	9 660,00 €
Gîte	Réfection du Gîte de Veneffles	133 000,00 €	26 600,00 €
Eglise	Chapelle Saint-Nicolas - Rempalcement porte d'entrée	14 100,00 €	2 820,00 €
Eglise	Eglise Sainte-Madeleine - Réfection vitraux (phase 2)	10 000,00 €	2 000,00 €
Cinéma	Mise aux normes du SSI	37 500,00 €	7 500,00 €
Le Zéphyr	Réfection du parquet de la scène	73 300,00 €	14 660,00 €
Le Zéphyr	Désenfumage du hall	12 500,00 €	2 500,00 €
Le Zéphyr	Menuiseries extérieures	16 450,00 €	3 290,00 €
Ecoles		**58 300,00 €**	**11 660,00 €**
Ecole élémentaire	La Pince Guerrière - Installation sonorisation de la cour et GTB	58 300,00 €	11 660,00 €
BAV (1 500 € par cuve)		**116 575,00 €**	**46 500,00 €**
Installation BAV	Perdriotais - 6 BAV semi-enterrées	21 000,00 €	9 000,00 €
Installation BAV	Domaine - 8 BAV semi-enterrées	28 000,00 €	12 000,00 €
Installation BAV	Avenue Descartes - 8 BAV semi-enterrées	28 000,00 €	12 000,00 €
Installation BAV	Veneffles - 5 BAV enterrées et 4 BAV semi-enterrées	39 575,00 €	13 500,00 €
TOTAL FONDS DE CONCOURS		**656 125,00 €**	**154 410,00 €**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5214-16,
Vu les modalités d'attribution des fonds de concours de la communauté de communes du pays de Châteaugiron,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 18 février 2026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Sollicite une subvention au titre des fonds de concours thématiques 2026 auprès du Pays de Châteaugiron Communauté pour les travaux présentés ci-dessus,**
- **Autorise Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ces dossiers.**

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

Yves RENAULT

La secrétaire de séance,

L'Adjointe déléguée au Sport
et aux Associations sportives

MAIRIE de CHÂTEAUGIRON (ILLE-et-VILAINE)

Catherine TAUPIN

Catherine TAUPIN